



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE
LE 21 MARS 2013, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, SIS AU 255
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant
Monsieur Michel Aubin, conseiller
Monsieur Gérard Boutin, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Madame Louise Lavigne, conseillère
Madame Diane Lavoie, conseillère
Monsieur Jean Murray, conseiller
Monsieur Yvon Plante, conseiller substitut
Monsieur Sébastien Raymond, conseiller
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Denis Lavoie, conseiller
Monsieur Martin Lévesque, conseiller, remplacé par monsieur Yvon Plante

Assistaient également :

Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la MRC
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la MRC
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la MRC
Madame Johanne Therrien, agente de développement culturel de la MRC
Madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la MRC

Monsieur Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, agissant à
titre de secrétaire

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Séance ordinaire du 21 février 2013
 - 4.2 Séance extraordinaire du 11 mars 2013
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. États financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2012
 - 7.1 Rapport du vérificateur
 - 7.2 Affectation du surplus des états financiers pour l'année 2012

13-03-077



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

8. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
 - 8.1 Ville de Carignan : règlement numéro 452-E
 - 8.2 Ville de Carignan : règlement numéro 453-E
9. Dépôt des comptes rendus des rencontres du 16 et du 30 janvier, du 13 et du 27 février 2013 du Comité consultatif sur la gestion des matières recyclables
10. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 11 mars 2013 du Comité de cours d'eau
11. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013 du Comité consultatif régional d'aménagement
12. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 12 mars 2013 du Comité des finances
13. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2013 du Comité consultatif agricole
14. Dépôt du procès-verbal de la séance du 20 mars 2013 du Comité de développement culturel
15. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 15.1 Ville de Beloeil : résolution numéro 2013-02-68 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
 - 15.2 Ville de Carignan : règlements de modification
 - 15.2.1 Règlement numéro 243-99 modifiant le règlement de zonage
 - 15.2.2 Règlement numéro 243-101 modifiant le règlement de zonage
 - 15.2.3 Règlement numéro 244-6 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 15.2.4 Règlement numéro 244-7 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 15.3 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-212A modifiant le règlement de zonage
16. Cours d'eau
 - 16.1 Ruisseau Des Aulnaies (Saint-Antoine-sur-Richelieu) : approbation de facture
 - 16.2 Cours d'eau Des Iroquois, branche 8 (Carignan) : approbation de facture
 - 16.3 Cours d'eau Desgranges (Saint-Charles-sur-Richelieu) : approbation de factures
 - 16.4 Ruisseau Massé (Saint-Basile-le-Grand) : autorisation spéciale
 - 16.5 Cours d'eau Lamarre (Chambly) : remise en état
17. Ressources humaines
 - 17.1 Embauche du coordonnateur aux cours d'eau
 - 17.2 Embauche du technicien aux cours d'eau
 - 17.3 Embauche de l'agent de communication
18. Comité de développement culturel - Exposition printemps 2013 : choix des candidats
19. Programme d'aide financière aux MRC : rapport annuel
20. Demandes d'appui
 - 20.1 MRC des Basques : modifications à la compensation
 - 20.2 Ville d'Amqui : exploitation de l'uranium
21. Divers
22. Interventions de l'assistance
23. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Pierre Dubeau, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande au préfet s'il a reçu des nouvelles des représentants du CN relativement aux études de vibration du train.

Monsieur Bernard Archambault, citoyen de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, questionne le travail réalisé par la firme BMI experts-conseils inc. dans le cadre des travaux requis dans l'établissement du bassin versant du cours d'eau Des Ormes à Saint-Antoine-sur-Richelieu. Monsieur Archambault mentionne que le bassin versant a été mal défini.

POINT 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 21 février 2013

13-03-078

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2013 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Séance extraordinaire du 11 mars 2013

13-03-079

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mars 2013 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

13-261 12-02-13 Courriel de MADAME PASCALE VINCELETTE, conseillère en développement régional, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant une lettre de MESSIEURS DANIEL-J. LAPLANTE, directeur général, CENTRAIDE RICHELIEU-YAMASKA, et JOSEF HÜSLER, maire, VILLE DE FARNHAM, demandant une rencontre afin de présenter le Plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS).

13-262 12-02-13 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 08.09.27.12, pour avis de conformité.

13-263 12-02-13 Courriel de MONSIEUR MARTIN ÉTHIER, directeur de l'urbanisme, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous invitant à participer à une journée de la prévention aquatique, le 15 juin 2013.

13-264 12-02-13 Courriel de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, MRC DES MASKOUTAINS, nous transmettant un projet d'entente relativement à des travaux d'entretien prévus dans le cours d'eau Bazinet, principal et branches 1 et 2 situé dans les municipalités de La Présentation et de Saint-Denis-sur-Richelieu.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 13-265 13-02-13 Courriel de MONSIEUR NICOLAS BOUCHARD, direction de l'évaluation foncière, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant d'un lien Internet pour accéder à un nouveau document de soutien relatif aux contrats de services professionnels d'évaluation foncière.
- 13-266 13-02-13 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2013-02-026 portant sur une demande d'autorisation de construction d'une passerelle piétonne sur le ruisseau Massé.
- 13-267 14-02-13 Courriel de MONSIEUR FRANCIS VILLENEUVE, conseiller aux communications et relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant un communiqué portant sur des modifications au 9^e appel de projets pour le Fonds de développement régional.
- 13-268 14-02-13 Lettre de LA FÉDÉRATION DE L'UPA, nous transmettant un document, intitulé : « Rapport des activités 2011-2012 des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin, versant en milieu agricole ».
- 13-269 14-02-13 Lettre de MADAME JULIE WAITE, greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro E-446, pour avis d'opportunité.
- 13-270 14-02-13 Courriel de MONSIEUR GAÉTAN RUEST, maire d'Amqui et porte-parole, REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS POUR UN FUTUR ÉNERGÉTIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE, nous transmettant une résolution demandant au gouvernement du Québec d'adopter différentes mesures relatives à l'entreposage et à l'enfouissement des déchets radioactifs, pour appui du Conseil.
- 13-271 14-02-13 Lettre de MONSIEUR GILLES BERTRAND, directeur principal, QUALITAS, nous offrant leurs services professionnels pour nos plans d'intervention en infrastructures routières locales.
- 13-272 15-02-13 Lettre de MONSIEUR GÉRARD GUIMOND, directeur général, PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, demandant une rencontre avec le Conseil de la MRC à l'occasion de leur 30^e anniversaire.
- 13-273 15-02-13 Courriel de MONSIEUR JEAN DUMONT, agent d'information, FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE, demandant un suivi relativement à leur demande de commandite pour l'activité reconnaissance Agristars.
- 13-274 15-02-13 Courriel de MONSIEUR SIMON ÉTHIER, agent, COPIBEC, nous transmettant un projet de licence pour la reproduction d'œuvres protégées.
- 13-275 15-02-13 Lettre de MADAME ANNE-MARIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2013-63 relative à l'adoption du règlement PPCMOI 1088-2, pour avis de conformité.
- 13-276 15-02-13 Lettre de MONSIEUR JÉRÔME UNTERBERG, sous-ministre adjoint aux politiques, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception du projet de règlement numéro 32-13-15 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 13-277 15-02-13 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN MICHON, président, OBV YAMASKA, nous invitant à leur assemblée générale annuelle, le 28 mars 2013.
- 13-278 15-02-13 Lettre de MADAME JOCELYNE SAVOIE, assistante-greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2013-02-109 nommant monsieur Richard Tétreault à titre de représentant substitut au sein du Conseil de la MRC.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 13-279 18-02-13 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous convoquant à une rencontre du conseil d'administration, le 27 février 2013.
- 13-280 18-02-13 Assignation d'un témoin, adressée à MADAME JULIE THIBODEAU, employée de la MRC, relativement à une cause dans l'affaire Marie-Pier Lebel pour avoir enfreint le règlement numéro 40-06.
- 13-281 18-02-13 Assignation d'un témoin, adressée à MONSIEUR FRANÇOIS THÉRIAULT, employé de la ville de Mont-Saint-Hilaire et fonctionnaire désigné de la MRC, relativement à la cause Gilles Poliquin pour avoir enfreint le règlement 46-10.
- 13-282 18-02-13 Assignation d'un témoin, adressée à MONSIEUR FRANÇOIS THÉRIAULT, employé de la ville de Mont-Saint-Hilaire et fonctionnaire désigné de la MRC, relativement à la cause Anne-Marie Poudrier pour avoir enfreint le règlement 46-10.
- 13-283 18-02-13 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, accusant réception du projet de règlement numéro 32-13-15 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 13-284 18-02-13 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-33-2013 nommant madame Patricia Jodoin, préventionniste, à titre de membre du comité de prévention régional.
- 13-285 18-02-13 Courriel de MADAME MÉLANIE VEILLETTE-LAFREYNE, biologiste-chargée de projet à l'animation, COVABAR, nous invitant à une journée colloque et ateliers ayant pour thème : « La géomatique au service du diagnostic et de l'intervention terrain en milieu agricole ».
- 13-286 19-02-13 Télécopie de MADAME JOCELYNE SAVOIE, assistante-greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2013-02-95 demandant une autorisation à la MRC pour la mise en place de ponceaux dans des cours d'eau dans le cadre du projet de développement résidentiel du Golf de Chambly.
- 13-287 20-02-13 Courriel de MONSIEUR FRANÇOIS LANDREVILLE, secrétaire, TABLE DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant le procès-verbal de la rencontre du 12 octobre 2012 et nous informant de la prochaine rencontre, le 3 mai 2013.
- 13-288 20-02-13 Courriel de MONSIEUR PIERRE LEPAGE, directeur - développement des affaires, AMERISYS INC, nous offrant leurs services professionnels dans le cadre des services Internet haute vitesse en milieu rural.
- 13-289 20-02-13 Lettre de MONSIEUR JACQUES LA RUE, directeur régional, MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE, nous transmettant le 2^e versement de la contribution additionnelle à l'entrepreneuriat dans le cadre de l'Entente de gestion 2012-2014 pour le financement des activités du CLD.
- 13-290 21-02-13 Courriel de MESSIEURS MARTIN SAINDON, conseiller, et SYLVAIN BENOIT, directeur général, MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE, nous informant que le MDDEP exige la réfection d'un barrage situé sur leur territoire et demandant le nom des municipalités possédant des barrages dans le but de former une coalition pour contester cette loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 13-291 21-02-13 Courriel de MADAME PASCALE VINCELETTE, conseillère en développement régional, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous remerciant de notre participation à la rencontre PARSIS et nous informant de la date de la prochaine rencontre, le 14 mars 2013.
- 13-292 21-02-13 Lettre de la COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC, nous informant d'une plainte de MADAME LORRAINE MOQUIN, COLLECTIF POUR LE PARC DU BASSIN DE CHAMBLY, à notre endroit et nous informant d'une médiation possible entre les parties.
- 13-293 21-02-13 Lettre de Me NANCY POIRIER, directrice générale et greffière, VILLE DE RICHELIEU, nous transmettant l'entente signée entre les MRC de La Vallée-du-Richelieu, de Marguerite-d'Youville et la ville de Richelieu concernant la ressource pour le logiciel Emergensys.
- 13-294 21-02-13 Lettre des MEMBRES DU MOUVEMENT CEINTURE VERTE, demandant notre intervention afin d'inclure un plan de conservation et de mise en valeur des milieux naturels, arrimé avec les PDZA, au Schéma d'Aménagement.
- 13-295 21-02-13 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant un cédérom contenant les projets de règlement numéros 240-10, 241-14, 243-99, 244-7 et 442-1-U, le règlement d'urbanisme numéro 243-101, pour avis de conformité, ainsi que les règlements d'emprunt numéros 452-E et 453-E, pour avis d'opportunité.
- 13-296 22-02-13 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, nous informant de l'adoption du règlement numéro 483 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 13-297 25-02-13 Courriel de MADAME MARIE-ÈVE SYLVESTRE, conseillère - relations avec le milieu et projets spéciaux - Richelieu, HYDRO-QUÉBEC, nous informant de sa nomination en tant qu'interlocutrice auprès de notre MRC.
- 13-298 25-02-13 Lettre de MADAME MARIE BOUILLÉ, députée, COMTÉ D'IBERVILLE, accédant à la demande des MRC de Marguerite d'Youville, de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu de parrainer le projet de loi d'intérêt privé afin de permettre à la SÉMECS l'exécution de ses engagements.
- 13-299 25-02-13 Courriel de MONSIEUR PATRICE BLAIS, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DES BASQUES, nous transmettant la résolution numéro 2013-02-13-6.3 demandant au gouvernement du Québec d'analyser la possibilité d'implanter un indice d'équité dans le régime de compensation pour la collecte sélective des MRC qui possèdent une villégiature saisonnière importante, pour appui du Conseil.
- 13-300 25-02-13 Lettre de MADAME GAÉTANE CHABOT, adjointe administrative, EMERGENSYS, nous transmettant une copie du renouvellement pour l'année 2013 du contrat d'entretien du logiciel Emergensys, pour signatures.
- 13-301 25-02-13 Courriel de MADAME LUCIE ROY, agente de secrétariat - direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous transmettant les nouvelles directives relatives à la gestion des eaux pluviales.
- 13-302 26-02-13 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, nous transmettant un avis public portant sur une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 268-12 modifiant leur schéma d'aménagement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 13-303 27-02-13 Lettre de MONSIEUR PIERRE PAQUIN, directeur régional de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, nous informant que le Plan directeur de l'eau des bassins versants de la rivière Richelieu et de la rivière Yamaska a été approuvé par le ministère et nous indiquant les sites Internet des divers OBV où nous pouvons le consulter.
- 13-304 28-02-13 Courriel de MADAME MÉLANIE VEILLETTE-LAFREYAYE, chargée de projet à l'animation, COVABAR, nous rappelant une invitation à une journée colloque et ateliers « La géomatique au service du diagnostic et de l'intervention terrain en milieu agricole », le 14 mars 2013.
- 13-305 28-02-13 Courriel de MONSIEUR MICHEL FORTIER, secrétaire général et vice-président affaires corporatives, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous informant de l'adoption d'une Politique en matière de signalement de fraudes et irrégularités.
- 13-306 28-02-13 Lettre de Me MARC LAPERRIÈRE, avocat, GILBERT SIMARD TREMBLAY, nous informant de certaines irrégularités soulevées au règlement numéro 32-11-13 et demande quelles sont les intentions de la MRC à ce sujet.
- 13-307 04-03-13 Lettre de MADAME ANDRÉE BOUCHARD, vice-présidente du conseil d'administration du CONSEIL MONTÉRÉGIEU DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, nous invitant à renouveler notre adhésion pour l'année 2013-2014.
- 13-308 04-03-13 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant un cédérom contenant le projet de règlement numéro 243-102 ainsi que les règlements numéros 240-10, 241-14, 243-99, 244-7 et 442-1-U, pour avis de conformité.
- 13-309 04-03-13 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE DU MONT SAINT-HILAIRE, nous informant des activités sur la montagne
- 13-310 04-03-13 Lettre de MADAME FRANCE TURCOTTE, présidente, CORPORATION COMMUNAUTAIRE HAUT-RICHELIEU-DE-ROUVILLE, sollicitant notre soutien financier à titre de « membre de soutien ».
- 13-311 04-03-13 Lettre de MADAME VÉRONIQUE LANDRY, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution 2013-02-68 relativement à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI).
- 13-312 04-03-13 Lettre de MADAME VÉRONIQUE LANDRY, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1667-05-2013, 1667-06-2013 et 1667-07-2013, pour avis de conformité.
- 13-313 06-03-13 Courriel de MONSIEUR SÉBASTIEN LÉPINE, secrétaire général, SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, nous transmettant la nouvelle politique relative au remboursement des frais de formation pour les agents de développement rural.
- 13-314 06-03-13 Courriel de MADAME MARIE-ÈVE BRIN, présidente, ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC, nous invitant à leur colloque annuel du 10 au 12 avril 2013.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 13-315 06-03-13 Copie d'une lettre de MADAME NANCY FORTIER, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, adressée à la CPTAQ, portant sur une demande de révision concernant une décision de la CPTAQ dans le dossier Entreprise S. Vary Ltée.
- 13-316 07-03-13 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les résolutions numéros 13.94 et 13.95 portant respectivement sur une demande d'entretien du cours d'eau branche 10 du Ruisseau Bernard et du cours d'eau branche 13 du Ruisseau Beloeil.
- 13-317 07-03-13 Lettre de MONSIEUR MASSIMO IEZZONI, directeur général, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous informant de la mise en œuvre la Trame verte et bleue du Grand Montréal et nous transmettant un document à ce sujet.
- 13-318 07-03-13 Lettre de MADAME ANNIE DAUDELIN, technicienne en environnement, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, nous transmettant les résolutions numéros BD-13-318 et BD-13-319, adoptées par le Bureau des délégués, autorisant respectivement les démarches nécessaires à l'entretien de la branche 10 du ruisseau Coderre ainsi que du cours d'eau Joliette.
- 13-319 07-03-13 Lettre de MADAME ANNIE DAUDELIN, technicienne en environnement, MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, nous transmettant la résolution numéro BD-13-313, adoptée par le Bureau des délégués, mandatant un professionnel pour procéder à l'évaluation de la branche principale du ruisseau des Aulnaies.
- 13-320 07-03-13 Lettre de MONSIEUR DANIEL DONAIS, direction de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, accusant réception de notre lettre concernant une demande relative à la circulation nautique sur la rivière Richelieu et nous informant qu'elle sera transmise au Bureau de la sécurité nautique de Transports Canada.
- 13-321 07-03-13 Lettre de MADAME MANON ROGER, directrice générale, CLD DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant une correspondance adressée à MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, et une autre à MONSIEUR DENIS LAVOIE, maire, VILLE DE CHAMBLY, relativement à la fermeture des Bureaux d'information touristique.
- 13-322 07-03-13 Courriel de MONSIEUR JEAN PERRON, conseiller recherche et politique, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant un questionnaire à compléter dans le but d'obtenir un portrait des impacts et des coûts rattachés à la modernisation des rôles d'évaluation foncière.
- 13-323 07-03-13 Télécopie de MADAME JOCELYNE SAVOIE, assistante-greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-212A, pour avis de conformité.
- 13-324 07-03-13 Télécopie de MADAME JOCELYNE SAVOIE, assistante-greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-213A, pour avis de conformité.
- 13-325 08-03-13 Lettre de MADAME MARIE RINFRET, présidente, COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE, nous demandant de produire la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale et nous informant d'un lien Internet pour la compléter en ligne.
- 13-326 11-03-13 Courriel de MADAME CÉCILE MÉNARD, secrétaire, MRC DES MASKOUTAINS, accusant réception de notre projet de règlement numéro 32-13-18.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 13-327 11-03-13 Courriel de MONSIEUR MIGUEL DION, président, URGENCIA, demandant une rencontre afin de présenter leur projet de création d'une équipe d'intervention rapide en cas de sinistre.
- 13-328 11-03-13 Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., nous transmettant une analyse du besoin de travaux d'entretien du cours d'eau Charbonneau-Bessette.
- 13-329 11-03-13 Lettre de MONSIEUR MICHEL ALLAIRE, coordonnateur Service environnement, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous informant du lancement du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et nous transmettant un document à cet effet.
- 13-330 11-03-13 Lettre de MONSIEUR YVES PHANEUF, coordonnateur Transport métropolitain, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous informant du lancement du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.
- 13-331 11-03-13 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 034-13 adoptant le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour l'année 2012.
- 13-332 11-03-13 Lettre de Me JOHANNE FOURNIER, directrice des services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le premier projet de règlement numéro 382-08-2013, pour avis de conformité.
- 13-333 11-03-13 Lettre de MADAME ISABELLE OUELLET, direction des affaires juridiques, COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, demandant de leur confirmer la conformité au Schéma d'Aménagement d'un projet faisant l'objet d'une demande sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.
- 13-334 11-03-13 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, président du conseil d'administration, TRV-9, nous invitant à leur assemblée annuelle, le 4 avril 2013.
- 13-335 11-03-13 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2013 de la MRC.

PUBLICATIONS FÉVRIER-MARS 2013

Quorum	Vol. 38, no 1 Février 2013
Le Monde forestier	Vol.; 27, no 1 Février 2013
Via Bitume	Vol.; 8, no 1 Mars 2013
Marché Municipal	Vol.; 8, no 2 Mars 2013
Quorum	Vol. 38, no 2 Mars Avril Mai 2013



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

13-03-080

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Boutin**

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 13-03, du chèque 18453 au chèque 18519, pour un montant total de 561 180,44 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-081

POINT 7. ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012

7.1 Rapport du vérificateur

ATTENDU QUE le vérificateur de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, monsieur Benoit Dubord, a préparé les états financiers de la MRC de l'année 2012;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC en ont pris connaissance et s'en disent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sébastien Raymond
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

ET RÉSOLU QUE le dépôt des états financiers consolidés de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour l'année 2012, tels que préparés par monsieur Benoit Dubord vérificateur, soit et est accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-082

7.2 Affectation du surplus des états financiers pour l'année 2012

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année financière 2012 de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, tels que déposés par monsieur Benoit Dubord vérificateur, indiquent un excédent des revenus sur les dépenses de 485 561 \$, portant le surplus accumulé à 725 424 \$ au 31 décembre 2012;

ATTENDU QU'un montant de 150 471 \$ a été prévu, comme affectation du surplus au budget 2013, lors du dépôt des prévisions budgétaires 2013 en novembre 2012;

ATTENDU QU'à la suite de la production des états financiers 2012, ce montant doit être révisé compte tenu des déboursés réalisés dans le cadre du pacte rural et que des dépenses additionnelles au budget 2013 doivent être comblées étant donné qu'elles ne l'ont pas été en 2012.

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie**

ET RÉSOLU D'affecter un montant additionnel de 283 093 \$, provenant du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012, aux dépenses suivantes en 2013 :

- services externes - Biométhanisation	(7 599) \$
- services externes - Pacte rural	227 211
- immobilisations	17 096
- développement culturel	37 385
- honoraires professionnels	9 000

283 093 \$

laissant un surplus accumulé non affecté de 291 860 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 8. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

8.1 Ville de Carignan : règlement numéro 452-E

13-03-083

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la MRC, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 452-E de la ville de Carignan décrète un emprunt pour l'exécution de travaux de réfection d'un ponceau et de la chaussée d'une rue existante;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 452-E de la ville de Carignan, décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de réfection d'un ponceau et de la chaussée d'une rue existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Ville de Carignan : règlement numéro 453-E

13-03-084

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la MRC, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 453-E de la ville de Carignan décrète un emprunt pour la préparation de plans et devis ainsi que des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc dans un secteur inscrit à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le règlement d'emprunt numéro 453-E de la ville de Carignan, décrétant un emprunt pour la préparation de plans et devis ainsi que des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc dans un secteur inscrit à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 9. DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DU 16 ET DU 30 JANVIER, DU 13 ET DU 27 FÉVRIER 2013 DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES MATIÈRES RECYCLABLES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt des comptes rendus des rencontres du 16 et du 30 janvier, du 13 et du 27 février 2013 du Comité consultatif sur la gestion des matières recyclables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

**POINT 10. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 11 MARS 2013 DU
COMITÉ DE COURS D'EAU**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 11 mars 2013 du Comité de cours d'eau.

**POINT 11. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2013 DU
COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013 du Comité consultatif régional d'aménagement.

**POINT 12. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 12 MARS 2013 DU
COMITÉ DES FINANCES**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 12 mars 2013 du Comité des finances.

**POINT 13. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2013
DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2013 du Comité consultatif agricole.

**POINT 14. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2013 DU COMITÉ
DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 20 mars 2013 du Comité de développement culturel.

POINT 15. AVIS DE CONFORMITÉ : RÉGLEMENTS D'URBANISME

15.1 Ville de Beloeil : résolution numéro 2013-02-68 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

13-03-085

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté la résolution numéro 2013-02-68 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2013-02-68, relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la ville de Beloeil, doit être approuvée par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude de la résolution numéro 2013-02-68, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 13-03-032, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que la résolution numéro 2013-02-68 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE la résolution numéro 2013-02-68, relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la ville de Beloeil, soit et est approuvée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

15.2 Ville de Carignan : règlements de modification

15.2.1 Règlement numéro 243-99 modifiant le règlement de zonage

13-03-086

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 243-99 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 243-99 doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-99, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 13-03-035, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 243-99 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 243-99, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2.2 Règlement numéro 243-101 modifiant le règlement de zonage

13-03-087

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 243-101 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 243-101 doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-101, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 13-03-033, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-101, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 13-03-012, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 243-101 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 243-101, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

13-03-088

15.2.3 Règlement numéro 244-6 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 244-6 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le règlement numéro 244-6 doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 244-6, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 13-03-034, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 244-6 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 244-6, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-089

15.2.4 Règlement numéro 244-7 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 244-7 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le règlement numéro 244-7 doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 244-7, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 13-03-036, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 244-7 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 244-7, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Carignan, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

15.3 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-212A modifiant le règlement de zonage

13-03-090

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-212A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-212A doit être approuvé par la MRC pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-212A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 13-03-037, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-212A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Boutin

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-212A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. COURS D'EAU

16.1 Ruisseau Des Aulnaies (Saint-Antoine-sur-Richelieu) : approbation de facture

13-03-091

ATTENDU QUE les superficies contributives au bassin versant du ruisseau des Aulnaies sont situées sur le territoire des MRC de La Vallée-du-Richelieu, de Marguerite-D'Youville et de Pierre-De Saurel et sont, conséquemment, sous la juridiction du Bureau des délégués de ces MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, cette compétence peut être exercée soit par une rencontre du Bureau des délégués ou par une entente conclue entre les MRC concernées;

ATTENDU QUE le Bureau des délégués a choisi d'exercer sa compétence par le biais de l'entente numéro 1614-002-002CT01, signée entre les MRC susmentionnées, et que la MRC de Marguerite-D'Youville a été déclarée maître d'oeuvre pour l'entretien du cours d'eau mentionné au premier attendu;

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des travaux d'entretien et d'aménagement du cours d'eau mentionné précédemment, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a reçu la facture numéro 305 de la MRC de Marguerite-D'Youville, au montant de 56 457,79 \$, taxes incluses, correspondant au montant des frais attribuables aux superficies contributives au projet situées dans la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE le Comité de cours d'eau a pris connaissance de la facture et en recommande le paiement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

13-03-091 (suite)

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro 305 de la MRC de Marguerite-D'Youville, au montant de 56 457,79 \$, taxes incluses, relative aux travaux réalisés dans le ruisseau Des Aulnaies.

QUE les frais soient attribuables aux superficies contributives concernées dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soit 100 % des frais attribuables à la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Cours d'eau Des Iroquois, branche 8 (Carignan) : approbation de facture

13-03-092

ATTENDU QUE les superficies contributives au bassin versant du cours d'eau Des Iroquois sont situées sur le territoire des MRC du Haut-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu et, conséquemment, sous la juridiction du Bureau des délégués de ces MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, cette compétence peut être exercée soit par une rencontre du Bureau des délégués ou par une entente conclue entre les MRC concernées;

ATTENDU QUE le Bureau des délégués a choisi d'exercer sa compétence par le biais d'une entente, signée entre les MRC susmentionnées en juin 2012, et que la MRC du Haut-Richelieu a été déclarée maître d'oeuvre pour le projet mentionné au premier attendu;

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des travaux dans le cadre de l'entretien du cours d'eau mentionné précédemment, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a reçu la facture numéro CRF1300212 de la MRC du Haut-Richelieu, au montant de 1 989,04 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le Comité de cours d'eau a pris connaissance de la facture et en recommande le paiement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro CRF1300212 de la MRC du Haut-Richelieu, au montant de 1 989,04 \$, taxes incluses, relative à la branche 8 du cours d'eau Des Iroquois.

QUE les frais soient attribuables aux superficies contributives concernées dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soit 100 % des frais attribuables à la ville de Carignan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Cours d'eau Desgranges (Saint-Charles-sur-Richelieu) : approbation de factures

13-03-093

ATTENDU QUE les superficies contributives au bassin versant du cours d'eau Desgranges sont situées sur le territoire des MRC de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains et, conséquemment, sous la juridiction du Bureau des délégués de ces MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, cette compétence peut être exercée soit par une rencontre du Bureau des délégués ou par une entente conclue entre les MRC concernées;

ATTENDU QUE le Bureau des délégués a choisi d'exercer sa compétence par le biais d'une entente, signée entre les MRC susmentionnées en novembre 2011, et que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a été déclarée maître d'oeuvre pour le projet mentionné au premier attendu;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

13-03-093 (suite)

ATTENDU QUE, par ses résolutions numéros 12-06-217 et 12-06-219, adoptées le 28 juin 2012, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandatait l'entreprise Béton Laurier inc. et la firme BMI experts-conseils inc., respectivement pour la réalisation et la surveillance des travaux d'entretien du cours d'eau Desgranges;

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des travaux de régalinge et de transport dans ce projet, la MRC a reçu la facture numéro C699 de l'entreprise Béton Laurier inc., au montant de 3 822,92 \$, taxes incluses, et la facture numéro 2013-036 de la firme BMI experts-conseils inc., au montant de 4 037 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux;

ATTENDU QUE le Comité de cours d'eau recommande le paiement des factures moins une retenue de 10 % sur la facture de l'entrepreneur, qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Sébastien Raymond

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le paiement de la facture numéro C699 de l'entreprise Béton Laurier inc., au montant de 3 822,92 \$, taxes incluses, moins la retenue prévue au devis de 10 % qui pourra être remise après une période de garantie d'un (1) an et sur recommandation du surveillant ainsi que le paiement de la facture numéro 2013-036 de la firme BMI experts-conseils inc., au montant de 4 037 \$, taxes incluses.

QUE les frais soient répartis en fonction des superficies contributives aux bassins versants bénéficiant des travaux réalisés, soit 100 % dans la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4 Ruisseau Massé (Saint-Basile-le-Grand) : autorisation spéciale

13-03-094

ATTENDU QUE monsieur Robert Morin, propriétaire des lots numéros 2 770 140 et 2 770 146, dans la ville de Saint-Basile-le-Grand, souhaite installer une passerelle piétonne afin d'accéder à une partie de son terrain située de l'autre côté du ruisseau Massé;

ATTENDU QUE le terrain concerné est situé sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et que, par conséquent, l'intervention est soumise au règlement numéro 40-06 sur les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE, pour être autorisée, l'installation doit faire l'objet d'une autorisation spéciale du Conseil de la MRC;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2013-02-026 adoptée le 4 février 2013, la ville de Saint-Basile-le-Grand demande à la MRC d'étudier le projet et d'autoriser monsieur Robert Morin à procéder à la construction de la passerelle et demande également à la MRC de s'assurer que l'infrastructure soit conçue et construite selon les règles de l'art;

ATTENDU QUE les compétences de la MRC se limitent aux matières relatives à l'écoulement des eaux et qu'elles excluent, par conséquent, toute compétence relative aux ouvrages de construction ou à la sécurité des usagers;

ATTENDU QUE les plans et les informations soumises par le propriétaire concerné démontrent que la passerelle ne causera pas d'obstruction à l'écoulement des eaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

13-03-094 (suite) EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne
APPUYÉE PAR Monsieur Gérard Boutin

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu autorise la mise en place d'une passerelle piétonnière reliant les lots numéros 2 770 140 et 2 770 146, dans la ville de Saint-Basile-le-Grand, selon les informations figurant au plan, intitulé : « Passerelle piétonnière entre les lots numéros 2 770 140 et 2 770 146 », joint à la résolution numéro 2013-02-026, adoptée le 4 février 2013 par la ville de Saint-Basile-le-Grand, dans la mesure où la passerelle ne cause aucune obstruction au libre écoulement de l'eau.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se réserve le droit de s'assurer de l'enlèvement de la passerelle ultérieurement, s'il advient qu'elle cause une limitation à l'écoulement des eaux pour quelconque raison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5 Cours d'eau Lamarre (Chambly) : remise en état

13-03-095

ATTENDU QUE le cours d'eau Lamarre est situé sur le territoire des villes de Carignan et de Chambly, toutes deux (2) sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et conséquemment sous la juridiction de cette dernière;

ATTENDU QUE le règlement numéro 40-06 sur les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC interdit toute intervention non autorisée dans un cours d'eau;

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Gaudette a procédé à des travaux de creusage sur le lot numéro 2 343 116 de la ville de Chambly, sans autorisation;

ATTENDU QUE l'intervention a fait l'objet d'un constat d'infraction pour lequel aucun plaidoyer n'a été enregistré et qu'un jugement a confirmé la culpabilité du contrevenant;

ATTENDU QUE le cours d'eau Lamarre est actuellement régi par le règlement numéro 97-837, adopté par la ville de Chambly en 1997 alors que la MRC lui avait délégué compétence temporairement pour la réalisation de travaux d'aménagement du cours d'eau, et que ledit règlement réfère aux plans et devis préparés par la firme Dessau inc., portant les numéros de dossier 2268-302-VR01 et 02, datés du 15 septembre 1995;

ATTENDU QU'après inspection et conformément au mandat octroyé par la MRC, monsieur Lucien Méthé, de la firme BMI experts-conseils inc., recommande qu'à la suite de ces travaux certains correctifs soient apportés afin que l'état du cours d'eau soit conforme à la réglementation en vigueur

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Gérard Boutin

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande à monsieur Jean-François Gaudette de procéder aux correctifs nécessaires, tels que décrit dans le rapport de monsieur Lucien Méthé, de la firme BMI experts-conseils inc., daté du 21 décembre 2012.

QUE monsieur Gaudette doive aviser le responsable à la MRC, au moins cinq (5) jours à l'avance, de son intention de réaliser les travaux et de la date prévue pour la réalisation de ceux-ci afin que ce dernier puisse effectuer la surveillance requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 17. RESSOURCES HUMAINES

13-03-096

17.1 Embauche du coordonnateur aux cours d'eau

ATTENDU QUE madame Julie Thibodeau a donné sa démission à titre de coordonnatrice aux cours d'eau de la MRC;

ATTENDU QUE des démarches relatives au recrutement d'une personne pour combler le poste ont été amorcées par le personnel de la MRC;

ATTENDU QUE les démarches entreprises ont permis de retenir la candidature de madame Mélanie Drouin;

ATTENDU QUE la MRC doit désigner un employé aux fins de respecter les obligations de la loi

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE madame Mélanie Drouin soit et est embauchée pour occuper le poste de coordonnateur aux cours d'eau, et ce, à partir du 15 avril 2013.

QUE l'embauche de madame Mélanie Drouin soit et est établie selon une base permanente, régulier à temps plein.

QUE l'engagement de madame Mélanie Drouin soit accompagné d'une période probatoire de six (6) mois.

QUE les conditions salariales prévues à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste de coordonnateur aux cours d'eau soient accordées à madame Mélanie Drouin.

QUE les avantages sociaux des employés soient accordés à madame Mélanie Drouin en conformité aux modalités prévues à cet effet au Manuel de l'employé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE madame Mélanie Drouin soit nommée personne désignée afin d'exercer les fonctions prévues en vertu de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-03-097

17.2 Embauche du technicien aux cours d'eau

ATTENDU QUE le personnel de la MRC a procédé aux démarches de recrutement nécessaires afin de combler le poste de technicien aux cours d'eau;

ATTENDU QUE les démarches entreprises ont permis de retenir la candidature de monsieur Sédrick Rousseau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE monsieur Sédrick Rousseau soit et est embauché pour occuper le poste à temps partiel de technicien aux cours d'eau pour une période contractuelle d'un (1) an renouvelable, et ce, à partir du 6 mai 2013.

QUE l'engagement de monsieur Sédrick Rousseau soit accompagné d'une période probatoire de six (6) mois.

QUE les conditions salariales prévues à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste de technicien aux cours d'eau soient accordées à monsieur Sédrick Rousseau.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

13-03-097 (suite)

QUE les avantages sociaux des employés soient accordés à monsieur Sédrick Rousseau en conformité aux modalités prévues à cet effet au Manuel de l'employé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3 Embauche de l'agent de communication

13-03-098

ATTENDU QUE le personnel de la MRC a procédé aux démarches de recrutement nécessaires afin de combler le poste d'agent de communication;

ATTENDU QUE les démarches entreprises ont permis de retenir la candidature de madame Ariane Levasseur

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE madame Ariane Levasseur soit et est embauché pour occuper le poste d'agent de communication pour une période contractuelle d'un (1) an renouvelable, et ce, à partir du 25 mars 2013.

QUE l'engagement de madame Ariane Levasseur soit accompagné d'une période probatoire de six (6) mois.

QUE les conditions salariales prévues à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste d'agent de communication soient accordées à madame Ariane Levasseur.

QUE les avantages sociaux des employés soient accordés à madame Ariane Levasseur en conformité aux modalités prévues à cet effet au Manuel de l'employé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - EXPOSITION PRINTEMPS 2013 : CHOIX DES CANDIDATS

13-03-099

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a décidé de prendre en charge le développement culturel régional;

ATTENDU QUE parmi les initiatives mises de l'avant, il a été convenu de permettre à des artistes de la MRC d'exposer certaines de leurs œuvres au siège social de la MRC;

ATTENDU QUE, pour ce faire, une procédure d'appel de candidatures a été établie;

ATTENDU QUE le Comité de développement culturel a procédé à l'évaluation des œuvres soumises et recommande au Conseil de retenir, pour affichage, les œuvres de certains artistes de la région

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE les artistes suivants soient et sont retenus pour afficher leurs œuvres au siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, à savoir :

- monsieur Michel Bérard de la ville d'Otterburn Park, photographie;
- monsieur Alain Bissonnette de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, peinture;
- madame Gisèle Boisvert de la ville de Mont-Saint-Hilaire, peinture;
- madame Martine Bonin de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, travail du verre;
- madame Emmanuelle Brière de la ville de Beloeil, photographie;
- madame Johanne Doucet de la ville de Beloeil, peinture;
- monsieur Gérard Dubois de la ville de Carignan, peinture;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 13-03-099 (suite) - madame Isabelle Grondin de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, sculpture;
- monsieur Paul Guillemot de la ville de Beloeil, marqueterie;
- madame Renée Lavoie de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, bijoux;
- madame Heide Messing McDonald de la ville de Beloeil, sculpture;
- madame Suzane O'Neill de la ville d'Otterburn Park, photographie;
- madame Ode Sabourin de la ville de Mont-Saint-Hilaire, peinture;
- madame Suzanne Saint-Amour de la ville de Mont-Saint-Hilaire, peinture;
- madame Madeleine Saint-Jean de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, peinture;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC : RAPPORT ANNUEL

13-03-100

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu une entente de gestion avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relative au programme d'aide financière aux MRC;

ATTENDU QUE la MRC doit fournir annuellement au ministère un rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du rapport, tel que produit sur les formulaires fournis à cet effet par le ministère, et s'en dit satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le rapport annuel sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes pour l'année 2012 de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC, soit et est adopté.

QUE ledit rapport soit et est transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. DEMANDES D'APPUI

13-03-101

20.1 MRC des Basques : modifications à la compensation

ATTENDU QUE la MRC des Basques sollicite l'appui de notre MRC dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec lui demandant d'introduire un indice d'équité dans le régime de compensation pour la collecte sélective des MRC qui sont composées d'une part importante d'unités desservies de nature saisonnière et de villégiature

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Gilbert

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC des Basques dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec lui demandant d'introduire un indice d'équité dans le régime de compensation pour la collecte sélective des MRC qui sont composées d'une part importante d'unités desservies de nature saisonnière et de villégiature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2 Ville d'Amqui : exploitation de l'uranium

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 21. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 22. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Madame Denise Loïselle, citoyenne de la ville de Mont-Saint-Hilaire, suggère d'inclure les états financiers sur le site Internet et nous informe qu'il y a plusieurs manquements au niveau de la mise à jour du site. Madame Loïselle pose ensuite des questions au sujet du projet de loi privé amorcé par la Société d'économie mixte de l'est de la Couronne Sud (SÉMECS).

Monsieur Ferdinand Berner, citoyen de la ville de Mont-Saint-Hilaire, demande quelles sont les matières qui seront récupérées et demande également s'il pourra continuer de faire son compostage. On lui confirme qu'il pourra continuer de le faire. Monsieur Berner mentionne donc qu'il ne trouve pas juste de devoir payer pour un service qu'il peut effectuer lui-même.

Madame Denise Loïselle, citoyenne de la ville de Mont-Saint-Hilaire, demande si des rencontres d'information aux citoyens sont prévues concernant l'usine de biométhanisation.

POINT 23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 45.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet

13-03-102